



Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique (SIEID)

Dépenses et main-d'oeuvre scientifiques fédérales 2005-2006

Gestion de la propriété intellectuelle, exercice 2004-2005

Document confidentiel une fois
rempli

If you would prefer this question-
naire in English, please call (613)
951-2199.

Renseignements

Objectif de l'enquête

Cette enquête est nécessaire pour produire des renseignements statistiques utiles afin de suivre l'évolution des activités scientifiques et technologiques au Canada et d'étayer l'élaboration d'une politique relative aux sciences et à la technologie. Les données recueillies sont utilisées par des analystes de politique scientifique des administrations fédérales et provinciales; en plus, celles-ci vont s'ajouter au total des dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement (DIRD).

Autorisation

Cette enquête est autorisée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier toute statistique pouvant divulguer des renseignements au sujet d'un organisme identifiable sans le consentement préalable, par écrit, de cet organisme.

Accords de l'article 12

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu, aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec Industrie Canada, un accord en vue de l'échange des données de la présente enquête.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec Industrie Canada en communiquant votre décision par écrit au statisticien en chef et en retournant votre lettre avec le questionnaire rempli.

J'autorise Statistique Canada à publier, en entier ou en partie, les données fournies dans ce questionnaire par ce ministère.

1 Oui 2 Non

Nom	Signature
Fonction officielle	Programme
Ministère ou organisme	

Adresser toute demande de renseignements à :

Nom	Date	No. de téléphone
Titre du poste	Adresse Internet	No du télécopieur



1 Renseignements généraux

1.1 Établissements qui s'occupent de la production, de la gestion ou de la commercialisation de la PI

Veillez énumérer les noms des établissements (directorats, services, établissements de R-D, etc.) compris dans vos chiffres. (Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.)

Vous voudrez bien, en outre, indiquer si ces établissements s'occupent de la gestion de la propriété intellectuelle (identification, protection, promotion ou commercialisation)

Nom de l'établissement	S'occupe de la gestion de la PI	
	Oui	Non
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

1.2 Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectuelle

1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la promotion et la commercialisation) est assurée par (cochez un cercle) :

- Chaque établissement
- Un bureau central
- Un organisme externe (veuillez préciser) : _____
- Une combinaison de ce qui précède

1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI.

- Le « nombre d'équivalents plein temps » correspond à une estimation du nombre d'années-personnes.
- Les « dépenses liées aux brevets et les frais juridiques ordinaires » englobent les coûts liés au dépôt de brevets, à la recherche de brevets, à l'enregistrement du droit d'auteur, etc.
- Les « frais de contentieux » sont reliés aux litiges portant sur des brevets ou d'autres formes de propriété intellectuelle, et ils incluent les règlements..

Niveau	Dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la PI					
	Employés affectés à la gestion de la PI (EPT)	Salaires et avantages sociaux (correspondant aux EPT)	Dépenses liées aux brevets et frais juridiques ordinaires	Frais de contentieux	Autres dépenses de fonctionnement	Total des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la PI
	(dollars)					
Niveau du bureau central						
Tous les établissements						
Autres (veuillez préciser) _____						

1.3 Contrats et ententes de collaboration de R-D

Les contrats de R-D entraînent souvent la création d'une propriété intellectuelle sous forme d'inventions, de logiciels, de bases de données, de monographies, etc. Cette section sert à recueillir de l'information sur le rôle des contrats de S-T dans votre organisme.

*Nous obtiendrons des renseignements sur les contrats de R-D dans le cadre de l'enquête principale portant sur les **Dépenses et la main-d'œuvre scientifiques fédérales**.*

Afin de la présente enquête, l'expression

- « contrat accepté » désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme est payé par un autre organisme **pour mener des activités de R-D**.
- « contrat adjudgé » désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme paie un entrepreneur extérieur **pour mener des activités de R-D**.
- « entente de collaboration non contractuelle » désigne les activités conjointes de R-D qui ne sont pas couvertes par un contrat officiel ou qui ne nécessitent pas de transfert de fonds.

a. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant de contrats de R-D acceptés ? Autrement dit, qui possède les droits de la propriété intellectuelle et qui détient le droit prioritaire d'en autoriser l'exploitation sous licence ?

b. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant d'ententes de collaboration ?

c. Qui sont les **commanditaires** des contrats de R-D acceptés au cours de l'année de référence ?

Commanditaires des contrats de R-D acceptés	Nombre de commanditaires	Nombre de contrats de R-D	Valeur des contrats de R-D (<i>dollars</i>)
Administration fédérale			
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration canadienne			
Entreprises canadiennes			
Autres organismes canadiens			
Gouvernements étrangers			
Entreprises étrangères			
Autres organismes étrangers			
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)			
Autres (veuillez préciser)			
<input type="text"/>			

- d. Qui sont les **partenaires** avec lesquels des activités conjointes de R-D ont été entreprises durant l'année de référence? On peut entendre par « activités » des ententes ou des projets particuliers. Veuillez estimer la pleine valeur des contributions non faites en espèces, comme le temps du personnel, les déplacements et l'utilisation des installations.

Partenaires des activités conjointes de R-D :	Nombre de partenaires	Nombre d'activités	Valeur de la contribution (dollars)
Administration fédérale			
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration canadienne			
Entreprises canadiennes			
Universités, hôpitaux ou collèges canadiens			
Autres organismes canadiens			
Gouvernements étrangers			
Entreprises étrangères			
Universités, hôpitaux ou collèges étrangers			
Autres organismes étrangers			
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)			
Autres (veuillez préciser)			

1.4 Obstacles à la gestion de la propriété intellectuelle

Veuillez indiquer si vous acceptez ou non les énoncés suivants sur les obstacles et les défis à la gestion de la PI.

Obstacle	Tout a fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
1. Politique				
1.1 Les lois et règlements fédéraux empêchent les ministères d'exploiter pleinement leur PI	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.2 Les lois et règlements fédéraux dissuadent les entreprises de commercialiser la PI élaborée par le gouvernement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.3 L'impression qu'il y a des obstacles est due à une mauvaise compréhension de la PI et des politiques sur les transferts de technologie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.4 Les règles de déclaration ne sont pas très respectées (p. ex., des renseignements sur les inventions sont publiés avant que celles-ci ne soient protégées)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.5 Il manque de liens avec les prêteurs commerciaux et les investisseurs en capital-risque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.6 Les inventeurs et les innovateurs ne disposent pas d'assez de flexibilité pour commercialiser	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Obstacle	Tout a fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
2. Ressources de gestion de la PI				
2.1 On manque de ressources (monétaires/personnel) pour identifier et gérer la PI	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.2 On manque d'experts pouvant reconnaître les technologies ayant un grand potentiel de succès	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.3 Le personnel qui s'occupe de transferts technologiques a besoin de plus de formation en identification et réglementation de la PI et en droit des brevets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.4 Les technologies qui ont des chances de réussir ne sont pas reconnues assez tôt.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Conservation des recettes				
3.1 La commercialisation est entravée par le fait que les ministères ne peuvent pas avoir de participation dans une société	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.2 Le report du versement des redevances jusqu'à la commercialisation de la technologie donne l'impression que la PI n'a pas eu de succès	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.3 Les inventeurs et les innovateurs ne sont pas adéquatement récompensés pour leur participation au développement et au transfert de la technologie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Capacité de commercialisation de la technologie				
4.1 Peu de PME canadiennes ont à la fois les ressources et les compétences nécessaires pour commercialiser les technologies créées dans les laboratoires fédéraux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.2 Les sociétés canadiennes croient qu'elles devraient obtenir des licences sans avoir à verser des redevances parce qu'elles paient des impôts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.3 Il n'y a pas assez de mécanismes pour favoriser le démarrage de sociétés spécialisées dans la commercialisation des technologies de pointe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.4 Il n'existe aucun moyen de communiquer précocement avec les utilisateurs potentiels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre				
5.1 Autres (veuillez préciser) _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5.2 Autres (veuillez préciser) _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2 Identification de la propriété intellectuelle

2.1 Rapports et divulgations

Indiquez le nombre de nouveaux rapports ou de nouvelles divulgations, au cours de l'année de référence, relatifs à la propriété intellectuelle découlant d'activités R-D internes, de contrats R-D adjugés et d'activités de collaboration en R-D. *Les types de PI sont définis dans le guide.*

Types de propriété intellectuelle déclarée	Nombre de nouveaux rapports de propriété intellectuelle découlant de			Nombre de rapports rejetés
	Activités internes	Contrats	Activités de collaboration	
Inventions				
Propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur				
Logiciels ou bases de données informatiques				
Documents éducatifs				
Autre propriété intellectuelle				
Dessins industriels				
Marques de commerce				
Topographies de circuits intégrés				
Nouvelles obtentions végétales				
Savoir-faire				
Autres (veuillez préciser) : _____				

3 Protection de la propriété intellectuelle

3.1 Activités de protection de la PI

Votre organisme a-t-il pris, au cours des cinq dernières années, l'une des mesures suivantes de protection de la propriété intellectuelle? *Le Guide pour les répondants comprend des définitions plus détaillées de ces mesures.*

Activité de protection de la PI	Oui	Non
1. Présentation de demandes de brevet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Recherches d'antériorités	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Poursuites	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Présentation de demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de logiciels ou de bases de données	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de documents éducatifs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Enregistrement d'un droit d'auteur pour d'autres propriétés intellectuelles protégeables	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Demande d'enregistrement de marques de commerce ou marques officielles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Enregistrement de topographies de circuits intégrés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Accords de transfert de matériel (à l'intérieur)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. Accords de transfert de matériel (à l'extérieur)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13. Signature d'une entente de secret ou de non-divulgaration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14. Autres (veuillez préciser) : _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.2 Propriété intellectuelle ayant donné lieu à des activités de protection

Pendant l'année de référence, combien de propriétés intellectuelles ont donné lieu à des activités de protection ?

Type de propriété intellectuelle	Nombre de PI qui ont donné lieu à des activités de protection
Inventions	
Propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur	
Logiciels et bases de données informatiques	
Documents éducatifs	
Autre propriété intellectuelle	
Dessins industriels	
Marques de commerce	
Topographies de circuits intégrés	
Nouvelles obtentions végétales	
Savoir-faire	
Autres (veuillez préciser) : _____	

3.3 Brevets

- a. Les chiffres fournis devraient inclure les demandes et les délivrances de brevets effectuées avec l'appui de l'organisme même s'il ne garde pas les droits. Les demandes internationales (demandes en vertu du Traité de coopération en matière de brevets, par exemple) et régionales (demandes à l'Office européen des brevets) doivent être considérées comme des demandes simples.

Domaine de technologie	Nouvelles demandes de brevet au :			Brevets délivrés au :			
	Premières demandes	Demandes subséquentes	Total	Canada	É-U	Autres	Total
Sciences et technologies agricoles et biologiques							
Génie et sciences appliquées							
Professions, sciences et technologies de la santé							
Mathématiques et sciences physiques							
Autre non classé ailleurs							
Total							

- b. Brevets détenus et brevets en instance

	Canada	É-U	Autres	Total
Nombre total de brevets détenus (y compris ceux obtenus cette année)				
Nombre total de brevets en instance				
Nombre de brevets (détenus ou en instance) avaient fait l'objet d'une concession de licence, d'une attribution ou d'autres activités de commercialisation à la fin de l'année de référence				

4 Licences

4.1 Nouvelles licences et licences actives

Veillez déclarer le nombre de nouvelles licences exécutées au cours de l'année de référence de même que le nombre de licences actives à la fin de l'année. Si vous ne disposez pas de données détaillées, veuillez indiquer des totaux dans les cases appropriées. Le guide fournit des définitions détaillées des termes « canadien » et « étranger ». En cas de doute, veuillez indiquer le nom et l'adresse du titulaire de la licence, et Statistique Canada se chargera de déterminer la classification appropriée.

	Licence exclusive ou unique	Licence non exclusive ou multiple	Total
1. Nouvelles licences (total de 1.a + 1.b)			
a. Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
i) étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la technologie faisant l'objet d'une licence			
b. Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence étrangers			
2. Licences actives (total de 2.a + 2.b)			
a. Licences actives exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
i) étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la technologie faisant l'objet d'une licence			
b. Licences actives exécutées avec des titulaires de licence étrangers			

4.2 Source de technologie

Quelles étaient les sources des technologies sur lesquelles les licences nouvelles sont fondées ?

Source de technologie	Nombre total de nouvelles licences
Activités internes	
Activités extérieures (contrats adjudés)	
Activités extérieures (contrats acceptés)	
Activités de collaboration	
Sources multiples	
Autres (veuillez préciser) : _____	
Total (le total devrait correspondre au nombre de nouvelles licences ci-dessus)	

4.3 Revenus tirés de propriétés intellectuelle

a. Veuillez préciser la nature des revenus tirés de la commercialisation de la propriété intellectuelle durant l'année de référence.

	De :		
	Licences canadiennes	Licences étrangères	Total
Revenus tirés de propriétés intellectuelles	(dollars)		
Redevances à courir			
Paiements échelonnés			
Revenus tirés de la vente ponctuelle de propriétés intellectuelles (en contrepartie d'un paiement unique ou de plusieurs paiements)			
Remboursement des dépenses liées aux brevets, des frais juridiques et des coûts connexes			
Revenus reçus d'un autre établissement canadien au titre de licences aux termes d'une entente de répartition			
Autres (veuillez préciser) _____			
Autres (veuillez préciser) _____			
Total			

b. Veuillez préciser la nature des activités qui ont généré les revenus tirés de la commercialisation de la propriété intellectuelle durant l'année de référence.

	De :		
	Licences canadiennes	Licences étrangères	Total
Redevances totales reçues pour la PI découlant des	(dollars)		
Activités internes			
Activités extérieures (contrats adjugés)			
Activités extérieures (contrats acceptés)			
Activités de collaboration			
Sources multiples			
Autres (veuillez préciser) _____			
Total			

5 Impacts des transferts de la PI

5.1 Entreprises dérivées

De nouvelles sociétés sont souvent constituées pour commercialiser les technologies appartenant à l'organisme. Ces sociétés, dites entreprises dérivées, résultent de divers arrangements institutionnels :

- **Attribution de licences** - Une nouvelle société est établie pour commercialiser ou concéder sous licence la technologie de l'organisme (ces sociétés sont parfois dites «de démarrage»)
- **R-D** - Une nouvelle société est créée pour financer la recherche faite dans l'organisme afin de développer les technologies à l'égard desquelles on envisage de concéder des licences.
- **Service** - Une nouvelle société est créée pour donner un service qui était offert à l'origine par l'organisme. Cela comprend les prises en charge par les employés, c'est-à-dire les entreprises lancées par d'anciens employés dans le cadre d'une entente visant à commercialiser les technologies.

Veuillez indiquer ci-dessous les dénominations sociales de toutes les entreprises dérivées, l'année de leur constitution, leur statut, leur secteur technologique (consultez la classification des secteurs technologiques donnée pour la question 3.3) et leur lien avec l'organisme (attribution de licences, R-D ou autres).

Dénomination sociale	Année de constitution	Statut de l'entreprise	Secteur technologique	Lien institutionnel

Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.

5.2 Mise à profit de l'investissement externe

Durant l'année de référence, quel montant d'investissement externe dans les entreprises dérivées (capital-risque, investissement providentiel, etc.) a été obtenu avec l'aide de l'organisation?	dollars

6 Guide pour les répondants

Ce questionnaire porte de façon générale sur la propriété intellectuelle découlant des activités de R-D. Nous reconnaissons que la PI pouvant être commercialisée découle d'autres activités également et qu'il peut être difficile de faire la distinction entre les deux. Lorsque c'est possible, veuillez indiquer les chiffres se rapportant à la PI qui découle des activités de R-D. Sinon, veuillez inscrire une mention précisant que les chiffres comprennent la PI découlant d'activités autres que la R-D.

S'il est impossible d'obtenir des chiffres exacts, veuillez fournir des estimations en ajoutant une note à cet effet.

Répondez à toutes les questions. Pour les questions dont la réponse réelle est zéro, inscrivez la valeur «0». Si les données ne sont pas disponibles, inscrivez «s.o.». Si la question ne s'applique pas, veuillez l'indiquer.

Inscrivez toutes les valeurs monétaires en dollars canadiens.

6.1 Notes sur les questions

1. Il s'agit de permettre de déterminer la couverture globale de la réponse. Si cette dernière ne porte que sur une partie de l'organisation, veuillez l'indiquer ici. Si des groupes discernables de l'organisation produisent de la PI, veuillez les énumérer ici.
- 1.2b. Le terme « dépenses de fonctionnement » vise à saisir toutes les dépenses, sauf celles relatives aux biens d'équipement. Les sous-catégories sont les suivantes :
 - Salaires et avantages sociaux
 - Dépenses liées aux brevets et frais juridiques ordinaires:
 - Description initiale et rapport d'invention
 - Identification de l'inventeur
 - Recherche sur l'état de la technique
 - Recherches d'antériorités
 - Validation de brevet
 - Frais juridiques ordinaires, y compris :
 - Préparation de demande de brevet
 - Dépôt de brevets (au pays et à l'étranger)
 - Examen de brevet et poursuites
 - Frais de contentieux (litiges).
 - Autres dépenses de fonctionnement, y compris :
 - Administration de cas
 - Maintien des brevets
 - Gestion de la délivrance
 - Contrôle, application et exploitation
 - Contrefaçon de brevet
 - Total – somme de ce qui précède

- 2.1 La propriété intellectuelle comprend ce qui suit :
 - **Invention** : Tout procédé, technique, moyen de fabrication ainsi que toute machine – ou tout perfectionnement dans l'un ou l'autre de ces cas – présentant un caractère de nouveauté et d'utilité (Loi sur les inventions des fonctionnaires, S.R., c. P-31, art. 1). Certaines inventions sont brevetables dans certains pays, mais pas dans d'autres, par exemple, les nouvelles formes de vie créées par génie génétique, les nouvelles formes de vie microbienne, les méthodes de traitement médical et les logiciels.
 - La **propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur** a été répartie entre trois groupes :
 - **Les logiciels ou bases de données informatiques** : Comme indiqué ci-dessus, les logiciels peuvent être brevetés, mais sont ordinairement protégés par le droit d'auteur. Les bases de données peuvent aussi être protégées par ce même droit.
 - **Les documents éducatifs** : Cette catégorie comprend les documents spéciaux qui peuvent être protégés par le droit d'auteur, mais qui ne se présentent pas nécessairement sous la forme d'un livre. Il peut s'agir, entre autres, de leçons radiodiffusées ou télédiffusées, de pages Internet, de brochures, d'affiches ou de fichiers informatiques.
 - **Autre propriété intellectuelle** : Cette catégorie comprend toute œuvre susceptible d'être protégée par le droit d'auteur autre que les logiciels, les bases de données informatiques et les documents éducatifs spéciaux indiqués ci-après. Il peut s'agir, entre autres, les œuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux.
 - **Les dessins industriels** : Il s'agit de formes, modèles ou ornements originaux appliqués à un article fabriqué. Les dessins industriels sont protégés par l'enregistrement à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
 - **Les marques de commerce** : Il s'agit de mots, de symboles, de dessins ou d'une combinaison de ceux-ci utilisés pour distinguer vos produits ou services de ceux des autres. Les marques de commerce sont enregistrées à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
 - **Les topographies de circuits intégrés** : Il s'agit de la configuration tridimensionnelle des circuits électroniques utilisés dans les microplaquettes et les plaquettes à semi-conducteurs. Les topographies de circuits intégrés peuvent être protégées par enregistrement à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
 - **Les nouvelles obtentions végétales** : Certaines variétés de plantes qui sont nouvelles, différentes, uniformes et stables peuvent être protégées.

gées par l'enregistrement au Bureau de la protection des obtentions végétales, Agence canadienne d'inspection des aliments.

3.1 Activités de protection de la PI :

- **Présentation de demande de brevet** : Demande formelle d'enregistrement de propriété intellectuelle.
- **Recherches d'antériorités**: Examen des inventions déjà rendues publiques. On effectue une recherche d'antériorités afin de déterminer si un demandeur peut revendiquer des droits sur une invention ou si un brevet a déjà été délivré à quelqu'un d'autre pour la même invention ou pour une invention semblable.
- **Poursuite** : Ensemble des étapes que comporte l'étude d'une demande de brevet.
- **Présentation de demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets** : présentation d'une demande de brevet en vertu du traité international prévoyant des formalités de dépôt normalisées pour les demandes de brevets étrangers déposées dans les pays signataires.
- **Enregistrement d'un droit d'auteur**: Demande formelle d'un droit d'auteur.
- **Demande d'enregistrement de marques de commerce** : demande formelle d'enregistrement d'une marque de commerce.
- **Demande d'enregistrement de topographies de circuits intégrés** : demande formelle d'enregistrement de topographies de circuits intégrés.
- **Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétales** : demande formelle d'enregistrement des droits d'un phytogénéticien.
- **Accord de transfert de matériel** : contrat entre laboratoires portant sur l'utilisation de matières biologiques (matériel génétique) et sur la PI qui découle de leur partage.

- **Signature d'une entente de secret ou de non-divulgation** : contrat conclu entre les parties dans le but d'éviter la divulgation de droits de propriété, de secrets commerciaux ou de renseignements confidentiels.

3.3b **Brevet en instance** : Inscription sur les nouveaux produits informant quiconque que l'inventeur a déposé une demande de brevet et qu'il pourrait obtenir une protection juridique (y compris des droits rétroactifs) contre toute contrefaçon.

4.1 Une **entreprise canadienne** est une entreprise qui est constituée en société dans une province ou un territoire du Canada. Une **entreprise étrangère** est une entreprise qui n'est pas constituée en société dans une province ou un territoire du Canada. Le terme **étranger(ère)** couvre les États-Unis.

4.3 Revenus tirés de propriétés intellectuelle est en dollars canadienne.

- **Les redevances à courir** sont celles fondées sur la vente de produits.
- Les **paiements échelonnés** sont ceux effectués par le titulaire de licence à des points pré-déterminés dans le processus de commercialisation.
- **Revenus tirés de ventes ponctuelles de propriétés intellectuelles** (en contrepartie d'un paiement unique ou de plusieurs paiements) – inclure le revenu tiré des affectations aux exploitants commerciaux.
- **Autres revenus tirés de propriétés intellectuelles** : Par exemple, lorsqu'un détenteur potentiel de licence participe aux frais de demande du brevet, ce pourrait être considéré comme une autre source de revenus. Veuillez indiquer ces éléments, même si vous ne disposez pas des chiffres correspondants.

Commentaires
